

Coup d'œil sur la santé et la sécurité au travail du secteur de l'impression, de la préparation de plaques et de la reliure de l'Ontario en 2025



19 562

Employés à temps plein



Événements ayant entraîné une blessure ou une maladie avec interruption de travail

Incident ou maladie suffisamment grave pour entraîner une interruption de travail d'une journée ou plus



41%

Contact avec des objets ou de l'équipement

(chocs contre des objets ou causés par des objets; coincement ou écrasement par de l'équipement ou des objets)



40%

Réactions et efforts physiques

(efforts excessifs; réactions physiques; mouvements répétitifs)



13%

Chutes

(chutes au même niveau ou à un niveau inférieur)



3%

Exposures

(contacts avec des températures extrêmes; expositions à des substances caustiques, nocives ou allergènes; contact avec un courant électrique)

Lésions avec interruption de travail les plus courantes

49

Contact avec des objets ou de l'équipement, notamment les chocs causés par des objets tombants, glissants ou oscillants; les chocs contre des objets fixes ou en mouvement; les chocs causés par des portes ou barrières battantes; le coincement ou l'écrasement par de l'équipement ou des machines.

48

Réactions et efforts physiques, notamment les réactions et efforts physiques; la manipulation répétitive d'objets; se pencher, grimper, ramper, tendre le bras ou se tourner; les efforts excessifs pour soulever, transporter, tourner ou manipuler des objets, ainsi que pour les tirer ou les pousser.

15

Chutes, notamment les chutes dans les escaliers ou sur des marches; les chutes au sol, dans les allées ou sur d'autres surfaces; les chutes sur ou contre des objets.

Les trois principales maladies professionnelles

Selon les demandes approuvées par la CSPAAAT pour soins de santé, interruption de travail, perte de salaire ou invalidité permanente.

24

Maladies du système nerveux et des organes des sens, y compris les effets du bruit sur l'oreille interne.

2

Maladies de la peau et du tissu sous-cutané, notamment les dermatites de contact causées par des produits chimiques.

2

Blessures et empoisonnements, notamment les effets toxiques des gaz, fumées ou vapeurs; les brûlures au visage, à la tête et au cou.

Source : Entrepôt d'information sur les entreprises de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), au 31 mars 2026. STN, juin 2026. NAICS : 323114, 323115, 323113, 323116, 323119, 323120.



Sécurité au travail
dans le Nord

1-888-730-7821 (Ontario)
workplacesafetynorth.ca